

TAUX DE REMPLACEMENT BRUTS

Principaux résultats

Le taux de remplacement brut futur compare le niveau des prestations de retraite qui seront versées aux retraités par les régimes de retraite obligatoires publics et privés aux revenus d'activité. Pour les travailleurs qui touchent le salaire moyen, le futur taux de remplacement brut après une carrière complète est de 53 % pour les hommes et de 52 % pour les femmes dans les 35 pays de l'OCDE, avec des variations considérables d'un pays à l'autre. Dans le bas du classement, le Royaume-Uni offre aux personnes qui entrent aujourd'hui sur le marché du travail à l'âge de 20 ans des taux de remplacement futurs de 22 %. Les Pays-Bas, situés en haut du classement, proposent des taux de remplacement légèrement inférieurs à 97 %.

La plupart des pays de l'OCDE protègent de la pauvreté les bas salaires (correspondant ici à la moitié du salaire moyen) en leur accordant des taux de remplacement plus élevés qu'aux salaires moyens. Les bas salaires bénéficieraient d'un taux de remplacement de 65 % en moyenne, contre 53 % pour les salaires moyens. Certains pays, comme l'Irlande, versent des prestations relativement faibles aux salaires moyens, mais se situent plus près de la moyenne pour les bas salaires. Dans dix pays, toutefois, les taux de remplacement prévus sont les mêmes pour les salaires moyens et les rémunérations deux fois moins élevées que la moyenne pour une carrière complète : il s'agit de l'Allemagne, l'Autriche, de l'Espagne, de la Finlande, de la Hongrie, de l'Italie, de la Lettonie, de la Pologne, de la Suède et de la Turquie.

En haut du classement, les bas salaires bénéficient, au Danemark, d'un taux de remplacement de 123 % ; les prestations de retraite sont ainsi supérieures aux revenus d'activité qu'ils percevaient. En bas du classement, le Mexique propose aux bas salaires des taux de remplacement de 35 %, ce qui suppose un revenu de retraite inférieur à 20 % du salaire moyen après une carrière complète. Dans les 35 pays de l'OCDE, le taux de remplacement brut pour un salaire correspondant au salaire moyen multiplié par 1.5 (qualifié ici de « haut salaire ») ressort en moyenne à 48 %, soit légèrement en deçà des 53 % proposés pour un salaire moyen. Aux Pays-Bas, le taux de remplacement est de 97 %, tandis qu'à l'autre extrémité, le Royaume-Uni assure des taux de remplacement d'environ 15 %.

Tous les taux de remplacement sont calculés pour les travailleurs ayant commencé à travailler à l'âge de 20 ans et ayant effectué une carrière complète, ce qui signifie que la durée des carrières varie selon les pays. Selon les estimations, au Danemark, l'âge de départ à la retraite à long terme sera de 74 ans pour les personnes entrées sur le marché du travail en 2016, tandis qu'il sera de 59 ans pour les femmes en Turquie et qu'au Luxembourg et en Slovaquie, hommes et femmes pourront continuer à partir à la retraite à 60 ans.

Pour les femmes, les taux de remplacement bruts sont différents (car l'âge de la retraite est plus bas pour les femmes que pour les hommes, les taux d'acquisition sont spécifiques à chaque sexe ou les taux de mortalité utilisés pour calculer les annuités sont différenciés selon les sexes) dans huit pays : l'Australie, le Chili, Israël, le Mexique, la Pologne, la Slovaquie, la Suisse et la Turquie. On note de nettes différences entre les sexes en Australie, au Chili, en Israël et en Pologne, avec des taux de

remplacement (autrement dit, des prestations annuelles) pour les femmes inférieurs de 7 % à 27 % à ceux applicables aux hommes. En Slovaquie, toutefois, ils sont de 5 % supérieurs à ceux des hommes en raison d'un taux d'acquisition des droits plus élevé pour les femmes. Cette différence va être progressivement supprimée d'ici à 2023. Dans les pays non membres de l'OCDE, la fourchette des taux de remplacement est très large, selon les projections : pour les salaires moyens, le taux atteint environ 16 %, alors qu'il est de 87 % en Inde.

Les taux de remplacement bruts diminuent avec l'âge, passant de 53 % en moyenne au moment du départ en retraite à 47 % à l'âge de 80 ans. Cette différence s'explique par l'indexation des prestations de retraite servies, qui ne sont pas fonction des salaires dans de nombreux pays. L'Autriche, l'Espagne, la France, la Grèce et la Suède enregistrent le recul le plus important entre l'âge de la retraite et l'âge de 80 ans, à environ 11-13 points de pourcentage. Les pays où les prestations de retraite sont indexées sur les salaires ont le même taux de remplacement à l'âge de 80 ans.

Définition et mesure

Le taux de remplacement rend compte de la manière dont un système de retraite assure un revenu aux retraités en remplacement de leur salaire, principale source de revenu avant leur départ en retraite. Le taux de remplacement brut se définit comme les droits à retraite bruts divisés par le salaire brut avant le départ en retraite.

Le taux de remplacement s'exprime souvent sous forme d'un ratio entre la pension de retraite et le dernier salaire perçu (juste avant le départ en retraite). Dans les scénarios de référence, les salariés gagnent le même pourcentage du salaire moyen durant toute leur vie active. De ce fait, le dernier salaire perçu est égal à celui qu'ils auront touché en moyenne sur l'ensemble de leur carrière, revalorisé en fonction de la hausse des salaires à l'échelle nationale. Les taux de remplacement exprimés en proportion du dernier salaire sont donc identiques à ceux exprimés en pourcentage des salaires perçus durant toute la vie active. Cela étant, si le salarié progresse sur l'échelle de distribution des salaires avec l'âge, il percevra juste avant de prendre sa retraite une rémunération supérieure à celle qu'il aura touchée en moyenne sur l'ensemble de sa carrière. Le total de ses droits à retraite, et donc de ses prestations de retraite, sera donc moins élevé que s'il avait perçu tout au long de sa vie professionnelle une rémunération égale à son dernier salaire.

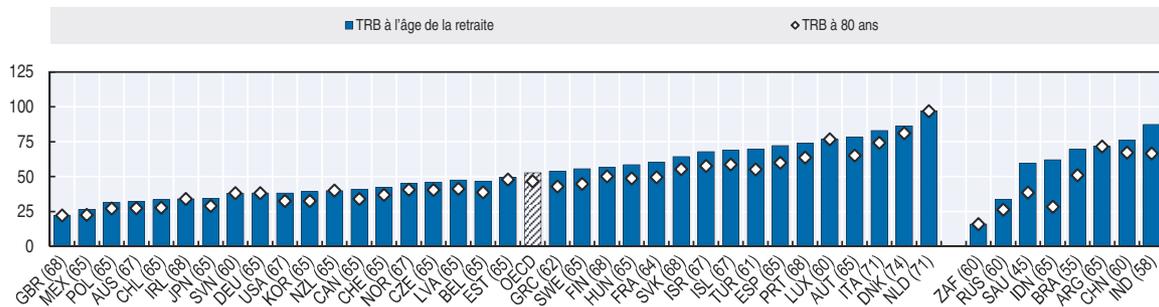
4.2. Taux de remplacement bruts en fonction du salaire

Salaire individuel, en multiple de la moyenne pour les hommes (pour les femmes si différent)				
Âge de la retraite	0.5	1	1.5	
Pays de l'OCDE				
Australie	67	82.8 (80.0)	32.2 (29.4)	32.1 (29.3)
Autriche	65	78.4	78.4	78.4
Belgique	65	47.7	46.7	36.4
Canada	65	54.1	41.0	28.5
Chili	65	39.1 (36.9)	33.5 (30.3)	33.6 (30.4)
République tchèque	65	74.1	45.8	36.4
Danemark	74	123.4	86.4	79.5
Estonie	65	62.0	49.7	45.6
Finlande	68	56.6	56.6	56.6
France	64	60.5	60.5	54.8
Allemagne	65	38.2	38.2	38.2
Grèce	62	67.4	53.7	49.2
Hongrie	65	58.7	58.7	58.7
Islande	67	77.6	69.0	67.9
Irlande	68	68.2	34.1	22.7
Israël	67 (64)	99.4 (89.7)	67.8 (60.0)	45.2 (40.0)
Italie	71	83.1	83.1	83.1
Japon	65	47.8	34.6	30.2
Corée	65	58.5	39.3	28.7
Lettonie	65	47.5	47.5	47.5
Luxembourg	60	89.5	76.7	72.5
Mexique	65	34.7	26.4 (24.8)	25.1 (23.5)
Pays-Bas	71	98.1	96.9	96.5
Pays de l'OCDE (suite)				
Nouvelle-Zélande	65	80.0	40.0	26.7
Norvège	67	63.6	45.1	36.5
Pologne	65 (60)	31.6 (30.0)	31.6 (27.9)	31.6 (27.9)
Portugal	68	75.5	74.0	72.6
République slovaque	68	72.3	64.3	62.2
Slovénie	60	44.0 (46.3)	38.1 (40.1)	36.3 (38.2)
Espagne	65	72.3	72.3	72.3
Suède	65	55.8	55.8	64.5
Suisse	65 (64)	56.0 (55.4)	42.1 (41.8)	28.5 (28.2)
Turquie	61 (59)	69.9 (67.0)	69.9 (67.0)	69.9 (67.0)
Royaume-Uni	68	44.3	22.1	14.8
États-Unis	67	48.3	38.3	31.7
OCDE	65.8 (65.5)	64.6 (64.1)	52.9 (52.3)	48.4 (47.9)
Argentine	65 (60)	81.7 (74.0)	71.6 (64.3)	68.2 (61.1)
Brésil	55 (50)	85.0	69.5 (52.9)	69.5 (52.9)
Chine	60 (55)	96.0 (82.6)	76.0 (65.1)	69.4 (59.2)
Inde	58	87.4 (83.1)	87.4 (83.1)	87.4 (83.1)
Indonésie	65	62.1 (57.8)	62.1 (57.8)	62.1 (57.8)
Fédération de Russie	60 (55)	46.1 (41.0)	33.7 (28.6)	29.1 (24.1)
Arabie saoudite	45	59.6	59.6	59.6
Afrique du Sud	60	32.1	16.0	10.7
UE28	65.9 (65.5)	69.6 (69.5)	58.3 (58.2)	54.5 (54.3)

Source : Modèles de retraite de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933633888>

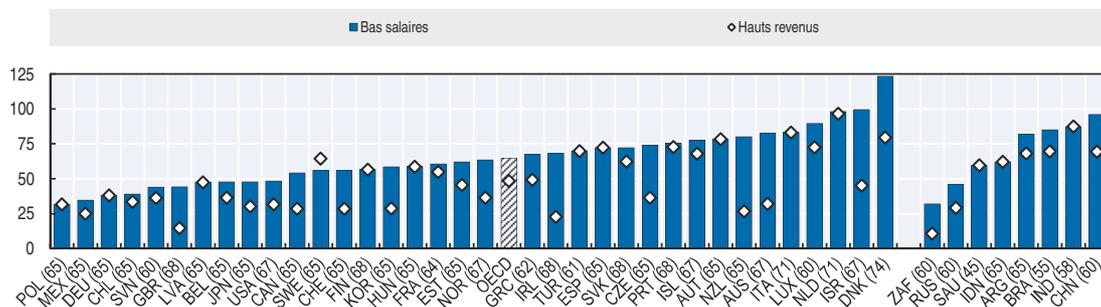
4.3. Taux de remplacement bruts pour les salaires moyens à l'âge de départ en retraite et à 80 ans



Source : Modèles de retraite de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933633907>

4.4. Taux de remplacement bruts pour les bas salaires et les hauts salaires



Source : Modèles de retraite de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933633926>



Extrait de :
Pensions at a Glance 2017
OECD and G20 Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/pension_glance-2017-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2018), « Taux de remplacement bruts », dans *Pensions at a Glance 2017 : OECD and G20 Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/pension_glance-2018-12-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.